Commission Départementale du Football Féminin

PROCES VERBAL du jeudi 14 mars 2024

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame pour la 2nde et dernière fois avant sanctions les feuilles de match suivantes :

Challenge IDF U11F du 02/03/24 :

- A TORCY

Festival Foot U13F du 02/03/24 :

- A TORCY